



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 51/26 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DE MAITRE DE LAUBIER DANS LE DOSSIER N°2610413-1

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°26/23 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,
Vu le recours contentieux enregistré le 12 juin 2026 par le tribunal administratif de Marseille sous le n°2610413-1
demandant l'annulation d'un arrêté de suspension de fonction d'un agent,
Vu la proposition d'honoraires transmise par Maitre De Laubier,

DECIDE

DE DESIGNER Maître Renaud DE LAUBIER, avocat au Barreau, 19A cours Honoré d'Estienne
d'Orves, 13001 Marseille, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre
de l'affaire en question, et ce, aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas
échéant, devant la juridiction d'appel.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 16 juin 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le
présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le
tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent
également contester cette décision devant le tribunal administratif
compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 18/06/26
Et de la publication ou notification le 18/06/26

Commune de La Roque d'Anthéron Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19 13640 La Roque d'Anthéron

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E-legalite.com